Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_20-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – RENOVATION THERMIQUE AU GROUPE SCOLAIRE PABLO PICASSO ET A L'HOTEL DE VILLE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Si les maires disposent le plus souvent d'une délégation des conseils municipaux pour solliciter des subventions, les dossiers de subventions doivent néanmoins comprendre une délibération spécifique approuvant les projets en question, leur plan de financement et leur échéancier.

Il convient donc de répondre à cette exigence pour deux projets faisant l'objet de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_20-DE

- Remplacement des menuiseries extérieures de la façade nord de l'hôtel de ville
- Isolation des vides sanitaires du groupe scolaire Pablo Picasso

1. Remplacement des menuiseries extérieures de la façade nord de l'hôtel de ville

a) Le projet

Le projet s'inscrit dans l'axe stratégique commun de la DSIL et du projet de territoire de Lorient agglomération de rénovation énergétique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.

L'hôtel de ville est un bâtiment inauguré en 1992 d'une surface de 5 720 m². Hors CCAS, il est identifié comme le plus gros consommateur d'énergie du parc immobilier de la ville, avec 340 MWh de consommations énergétiques en 2024.

Le projet consiste à remplacer les menuiseries extérieures de la façade nord qui sont très permissives à l'air, très peu isolantes et infiltrantes à certains endroits.

b) Le coût prévisionnel de l'opération

A ce stade, celui-ci est globalement estimé à 115 124 € HT

c) Le plan de financement

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Dépense globale	115 124,00	DSIL (40%)	46 049,60
		FONDS PROPRES (60%)	69 074,40
TOTAL	**115 124,00**	**TOTAL**	**115 124,00**

d) L'échéancier

Travaux au second semestre 2026

2. - Isolation des vides sanitaires du groupe scolaire Pablo Picasso

a) Le projet

Le projet s'inscrit dans l'axe stratégique commun de la DSIL et du projet de territoire de Lorient agglomération de rénovation énergétique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables.

Avec 236 MWH de consommation énergétique en 2024, le groupe scolaire Pablo Picasso est l'école la plus consommatrice d'énergie du parc immobilier de la ville.

Le projet consiste à isoler les sous-faces des planchers dans les vides sanitaires par isolation projetée.

b) Le coût prévisionnel de l'opération

A ce stade, celui-ci est globalement estimé 95 607,44 € HT

c) Le plan de financement

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Dépense globale	95 607,44	DSIL (40%)	38 242,98
		FONDS PROPRES (60%)	57 364,46
TOTAL	**95 607,44**	**TOTAL**	**95 607,44**

d) L'échéancier

Travaux au second semestre 2026 à juillet 2027

Vu l'avis favorable de la commission travaux, voire, végétalisation de la ville et propreté urbaine du 9 février 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_20-DE

Considérant que la DSIL permet d'accompagner les projets visant la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics du territoire ;

Considérant qu'il convient d'approuver en conseil municipal les projets afférents, ainsi que leur plan de financement et leur échéancier, pour parfaire les dossiers de subventions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les projets précités, ainsi que leur plan de financement et leur échéancier, dans les conditions précitées.

Article 2 : DONNE tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette position et pour signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★